

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE FOUGARON

Département (s) : 31 - Haute-Garonne

2014 - 2033

	75,25 91 ha
Surface retenue pour la gestion	75,26 ha
Altitudes extrêmes :	830 m - 1417 m
Révision d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Forêts pyrénéennes



Office National des Forêts



SOMMAIRE

	page
1. ETAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement	5
1.2 La forêt dans son territoire	6
1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers	8
2. PROPOSITIONS DE GESTION	9
2.1 Définition des objectifs de gestion	9
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	9
2.3 Effort de régénération	10
2.4 Classement des unités de gestion	11
2.5 Programme d'actions : coupes/travaux	12
2.6 Engagement environnemental	14
3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI	15
ANNEXES	

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE FOUGARON

2014 - 2033

Le contexte :

La Forêt communale de Fougaron est située à 23,8 km au Sud-Est de Saint-Gaudens. D'une surface de 75.26 ha, elle fait partie du "Front pyrénéen". Elle relève du régime forestier depuis le 29 septembre 1942 et de la loi Chaveau (Forêt de protection), par décret du 8 mai 1926. Elle se compose d' un seul ténement nommé " Bois d'Arbas "qui est situé proche de la forêt Domaniale de Montreich.

L'accès des camions grumiers ne peut se faire que par les départementales 13a et 13b. Les routes forestières de Herran, Fougaron et de la croix de Gueret permettent d'accéder au massif. Les unités de gestion sont desservies par des pistes, sauf les UG 6a ,7a,7b, 9a situées sur des pentes escarpées au Nord. Dans ces conditions le trainage des bois est très long.

La Forêt repose sur des terrains de fertilité variable. La roche mère est constituée de calcaires gréseux, de schistes, de dolomies du jurassique qui forment des barres rocheuses compactes. Les stations s'echelonnent entre les sols superficiels et les zones moyennes calciques assez fraîches occupées par le hêtre. Les pentes sont élevées. Les peuplements sont constitués essentiellement par du hêtre (94%) et des feuillus divers (6%) à but cultural. La production est composée essentiellement par du bois d'industrie, et de bois d'oeuvre dans les parties les plus basses. La chasse est exercée dans le cadre d'une AICA (La diane de Cabanasse). Le tableau de chasse se compose essentiellement de sangliers. Il n'y a pas dégâts liés aux cervidés. Les risques d'incendie sont à surveiller, dans le cadre de la forêt de protection, pour éviter la chute de blocs.

Les enjeux principaux de la forêt :

L'aménagement proposé consiste en la poursuite de la sylviculture déjà entreprise, par un traitement en futaie irrégulière sur 67,58 ha. Les 7,68 ha restants constitueront un groupe hors sylviculture, dont la vocation essentielle est la protection écologique du milieu. Le mode de traitement en futaie irrégulière fournira essentiellement du bois d'industrie car les sols sont en majorité superficiels. Il n'y a pas de demande d'affouage, cependant des rémanents d'exploitation pourront être réservés aux habitants. L'étude et la création de pistes n'est pas envisagée. L'exploitation par câble devra être étudiée, notamment en regroupant les coupes prévues pour optimiser l'exploitation.

Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent n'a pu être suivi dans sa totalité, du fait de la mévente des coupes dans des conditions d'exploitations difficiles.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Production de bois d'industrie et de bois d'œuvre permettant l'autofinancement des travaux, par des méthodes d'exploitation adaptées (câble) ;
Assurer le rôle de protection par un maintien de l'état boisé permanent du versant ;
Suivre les régénérations pour permettre la gestion durable du patrimoine ;
Protéger les habitats d'espèces particuliers (Grand tétras).

Le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

1) L'exécution et le suivi des coupes notamment en ce qui concerne le renouvellement prioritaire sur les différentes unités de gestion ainsi que les trouées à ouvrir en futaie irrégulière.

2) La réalisation des coupes de futaie irrégulière, conformément aux directives régionales, avec l'utilisation possible du câble (subventions pour les forêts de protection calculées au prorata des volumes sortis) en regroupant les parcelles.

pour les travaux :

1) L'entretien et le suivi des régénérations par des travaux réguliers permettant de pérenniser le peuplements, en demandant systématiquement les aides existantes.

2) L'entretien du parcellaire ainsi que du périmètre notamment au niveau du UG 6a et 7a.

3) L'entretien de la desserte (Routes Forestières et Pistes) de manière à permettre l'accès au boisement en respectant l'arrêté de circulation pris par la commune le 18 janvier 2010.

4) Laisser libre l'accès aux chemins de randonnée et aux parcours VTT qui traversent le boisement.

Bilan prévisionnel

Les coupes et les travaux généreront un bilan financier positif, en prenant en compte l'effort d'investissement en sylviculture : les revenus des coupes devraient permettre de financer la part communale des investissements avec les différentes aides accordées pour l'exploitation par câble, ainsi que pour la régénération naturelle. L'exploitation participera à la gestion durable du patrimoine dans le respect des zones naturelles et de l'objectif important du rôle de protection prévu par la loi.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE FOUGARON
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	31 - Haute-Garonne	
Communes de situation	FOUGARON	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	810- Front pyrénéen	
Schéma régional d'aménagement de référence	Forêts pyrénéennes	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2014	2033

Détail des forêts aménagées		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Fougaron	F1794OZ	75,25 91 ha	11/06/1996	1996	2010

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	75,25 91 ha
Surface retenue pour la gestion	75,26 ha
Surface boisée en début d'aménagement	67,58 ha
Surface en sylviculture de production	67,58 ha

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	nul 8 ha	faible 53 ha	moyen 14 ha	fort	75 ha
biodiversité		ordinaire 68 ha	reconnu 7 ha	fort	75 ha
paysage, accueil, eau potable		local 75 ha	reconnu	fort	75 ha
protection contre les risques naturels	nul	faible	moyen 75 ha	fort	75 ha

Enjeu moyen pour la protection des sols (FP). Un état boisé doit être maintenu en permanence sur les pentes abruptes de cette forêt.

Le Grand Tétrás est présent dans la partie haute du massif.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)	75 ha	Loi Chauveau (Décret du 8 mai 1926)

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Choisir un mode de gestion et une sylviculture qui maintient un état boisé permanent sur le versant. Dans un contexte financier difficile, demander toutes les aides nécessaires qui permettent d'atteindre cet objectif (voir annexe B).

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	3 ha	Parcelle 9 - Massif d Arbas Paloumere et cornudere Z2PZ0307
ZNIEFF de type II	75 ha	Massif de l'Arbas
Règlementation de la circulation des véhicules	75 ha	Arrêté municipal deu 18 janvier 2010
Commune adhérente PEFC du 28/08/2009 au 27/08/2014	75 ha	N° 10-21-17

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Prise en compte du grand tétras dans la réalisation des coupes.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	1 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Matérialiser la limite ouest de la forêt, parcelles 1/6/7, conformément au levé topographique effectué par le géomètre-expert

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	20 ha

Trainage très long, pente forte, l'utilisation du câble pour la vidange des bois doit être privilégiée en regroupant les coupes si nécessaire. Les aides existantes pour l'exploitation par câble en liaison avec les obligations conformes à la loi Chauveau doivent être demandées.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Cession ponctuelle de bois de chauffage aux usagers (Chablis, rémanents d'exploitation)	20 ha

L'affouage n'est pas une pratique régulière sur cette forêt, pas de zone spécifique à réserver.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	830 m	1 417 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
1M	Station sèche à fraîche sur éboulis calcaires ou lapias	7,22 ha	10%
3M	Station calcique assez fraîche	60,36 ha	80%
HSY	Station portant des peuplements hors sylviculture ou des vides non boisables	7,68 ha	10%
TOTAL		75,26 ha	

Globalement la forêt se situe sur des stations pauvres ,sur sol peu profond. Le rocher est souvent apparent.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Hêtre		94%
Autre feuillus		6%
TOTAL		100%

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
F/HEM/12	Futaie régulière de hêtre et autres feuillus à petit bois avec des bois moyens	7,22 ha	10%
F/HET/12	Futaie régulière de hêtre à petits bois avec bois moyens	14,97 ha	20%
F/HET/21	Futaie régulière de hêtre à bois moyens avec des petits bois	11,10 ha	15%
F/HET/42	Futaie irrégulière de hêtre à bois moyens	27,95 ha	37%
I/HET/41	Futaie irrégulière de hêtre à petits bois	6,34 ha	8%
VNB	Vides non boisables	7,68 ha	10%
TOTAL		75,26 ha	

La forêt comprend des peuplements réguliers et irréguliers. La fonction de protection des sols et les pentes abruptes imposent un maintien de l'état boisé permanent sur toute sa surface et un mode de traitement irrégulier. Les peuplements sont globalement jeunes.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	67,58 ha	65,55 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture de production	7,68 ha	9,71 ha
TOTAL	75,26 ha	

La zone portant des peuplements réguliers sera convertie en futaie irrégulière.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Hêtre	station sèche à fraîche sur éboulis calcaire ou lapias	7,22 ha	10,7%	50	140
Hêtre	station calcique assez fraîche	60,36 ha	89,3%	50	120
TOTAL		67,58 ha			

Globalement la forêt se situe sur les terrains assez pauvres ou le rocher est souvent apparent. Les parties hors sylviculture de production (7,68 ha) sont constituées de vides non boisables. Elles sont occupées par des pelouses ou du taillis de hêtre très clair.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	10,00 ha
Surface effectivement régénérée	9,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

La régénération a été menée de manière diffuse et par trouées de régénération, l'importance des coupes invendues n'a pas permis de réaliser la totalité de la surface prévue.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	67,58 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	19 m ²		
Cible densité de perches à l'équilibre	200 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	19 m ²	23,0 m ²	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	23%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	200 tiges	450 tiges	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	3 ha		

COMMENTAIRES :

En ce qui concerne les zones portant des peuplements réguliers, la régénération sera effectuée de façon diffuse par l'ouverture de trouées, ceci afin d'assurer la conversion en futaie irrégulière.

Les trouées à ouvrir seront choisies en priorité sous les semenciers et dans les zones où la régénération existe déjà. Si la régénération naturelle n'est pas suffisante, on pourra prévoir des plantations en complément. Ces travaux pourront faire l'objet de demande d'aide auprès de tous les organismes nécessaires comme par le passé (Europe, Conseil Général..).

La partie portant des peuplements irréguliers est jeune, avec un nombre de perches important. Cette structure sera maintenue pour protéger les sols, et assurer une couverture permanente.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.
Code	Libellé						
IRRCOU	Irrégulier avec coupe possible	1	a	14,42	14,42		
IRRCOU	Irrégulier avec coupe possible	2	a	10,34	10,34		
HSY	Hors sylviculture	2	b	0,83	0,00		
IRRCOU	Irrégulier avec coupe possible	3	a	6,34	6,34		
HSY	Hors sylviculture	3	b	0,36	0,00		
IRRCOU	Irrégulier avec coupe possible	4	a	11,10	11,10		
HSY	Hors sylviculture	4	b	1,83	0,00		
IRRCOU	Irrégulier avec coupe possible	5	a	3,19	3,19		
IRRREP	Repos attente	6	a	7,22	7,22		
IRRREP	Repos attente	7	a	3,40	3,40		
HSY	Hors sylviculture	7	b	0,72	0,00		
IRRCOU	Irrégulier avec coupe possible	8	a	11,57	11,57		
HSY	Hors sylviculture	8	b	1,10	0,00		
HSY	Hors sylviculture	9	a	2,84	0,00		
Totaux				75,26	67,58		

2.5 Programme d'actions : coupes

Année de passage fixée	Nb de passage pour les coupes prévues non fixées	Série	Groupe	Parcelle	UG (Sous-parcelle)	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	Peuplement : Structure	Peuplement : Composition	Peuplement : Calibre	Peuplement : Capital	V.P.R. total	dont % Houppiers	Informations complémentaires (clauses particulières)
2022		U	IRRCOU	2	a	IRR	10,34	10,34	I	HET	M	X	600		
2028		U	IRRCOU	1	a	IRR	14,42	14,42	I	HET	M	X	550		Trouées sur 1,25 ha
TOTAL													1150		
MOYENNE													58		

COUPES A FAISABILITE CONDITIONNELLE

Année de passage fixée	Nb de passage pour les coupes prévues non fixées	Série	Groupe	Parcelle	UG (Sous-parcelle)	Type de coupe	Surface de l'UG	Surface à parcourir	Peuplement : Structure	Peuplement : Composition	Peuplement : Calibre	Peuplement : Capital	V.P.R. total	dont % Houppiers	Conditions
2019		U	IRRCOU	3	a	IRR	6,34	6,34	I	HET	P	X	400		
2022		U	IRRCOU	5	a	IRR	3,19	3,19	F	HET	M	X	220		Trouées sur 0,75 ha
2029		U	IRRCOU	4	a	IRR	11,10	11,10	F	HET	M	X	680		Trouées sur 1,05 ha
2030		U	IRRCOU	8	a	IRR	11,57	11,57	F	HET	P	X	800		
TOTAL													2100		
MOYENNE													105		

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre

motif	localisation	prescriptions
Présence du grand Tétras	1a,2a,2b,3a,3b,8a,8b	Voir le guide et les directives de gestion du Grand tétras
Ouvertures de trouées	1a, 4a, 5a	Il s'agira de bouquets de régénération de 0,5 ha maximum. Les surfaces de trouées indiquées dans le programme des coupes correspondent à un cumul permettant de "visualiser" la surface à régénérer théoriquement par parcelle.

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	464 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	3 250 m ³

COMMENTAIRES : La production est proche du précédent aménagement

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Sans objet	Dégagement régénération ou plantation	UG exploitées	5 ha	placeaux ouverts(1a)et régé	5 100 €	I
Total					5 100 €	
soit annuellement					255 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Les travaux de dégagement de la régénération sont nécessaires pour pérenniser le boisement. Ils devront être effectués avec toutes les aides possibles pour cette forêt au rôle de protection marquée (recherche de subvention à hauteur de 50%).

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien limites et parcellaire	Toutes	5,7 km	Voir limite ouest implantée par le geomètre	2 200 €	E
Pose de 2 bornes limite ouest	1a,6a,7a	2	Sur l'emplacement qui a été désigné par le géomètre	800 €	I
Entretien desserte (RF ,Piste)	Toutes	2,8 km	Piste prioritaire suivant exploitations	1 000 €	E
Total				4 000 €	
soit annuellement				200 €/an	

* Investissement ou Entretien

Tous les travaux d'accessibilité et de gestion pérenne des peuplements sont nécessaires pour maintenir l'état boisé sur des versants abrupts. La prise en compte du caractère de fragilité des forêts de montagne (surtout en forêt de protection) exige un surcroit d'attention et de déférence.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Clauses tétras pour les exploitations, protection des places de chant dans la partie haute de la forêt.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

--

ANNEXE B - Evaluation des incidences et conformité de l'aménagement avec le statut de forêt de protection

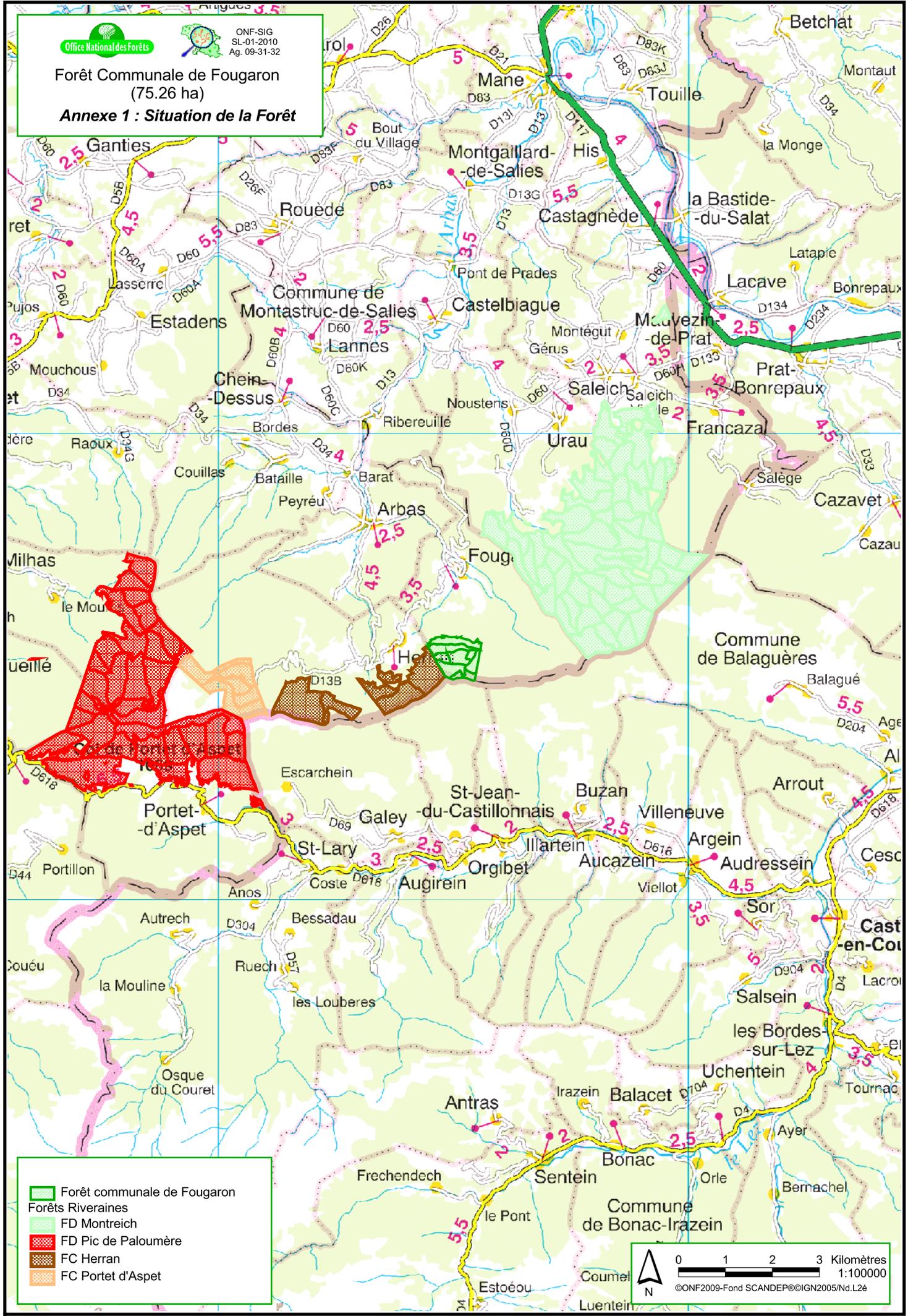
Réglementation	surf. ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Forêt à statut de protection foncière	75,00	cf. Etat d'assiette	57,00	Coupe de futaie irrégulière = maintien d'un couvert boisé permanent (bouquets de régénération < 0,5 ha).	<i>Positif</i>
Bilan général					
	L'aménagement forestier est cohérent avec le statut de protection foncière				OUI



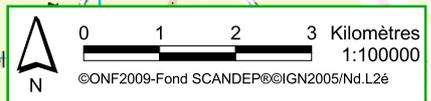
ONF-SIG
SL-01-2010
Ag. 09-31-32

Forêt Commune de Fougaron
(75.26 ha)

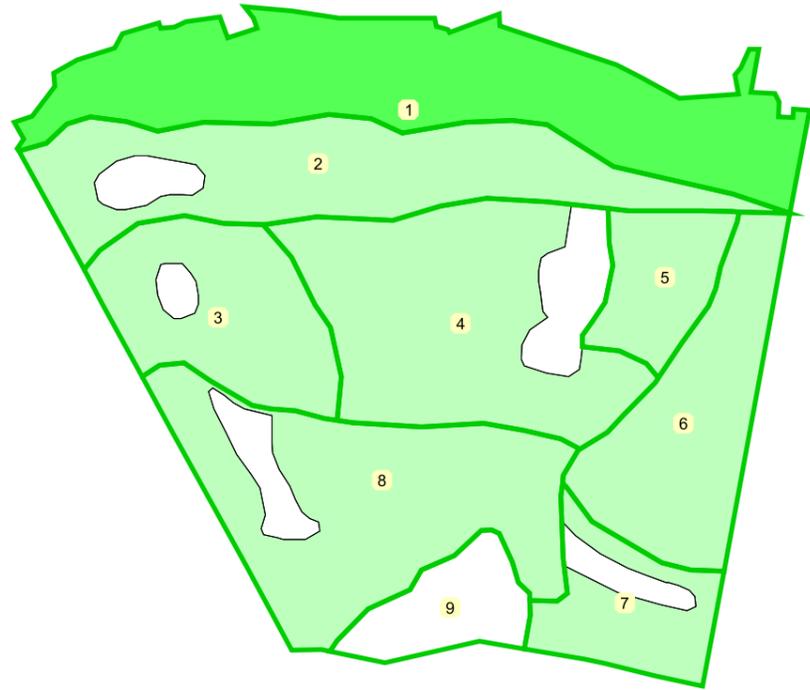
Annexe 1 : Situation de la Forêt



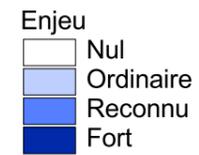
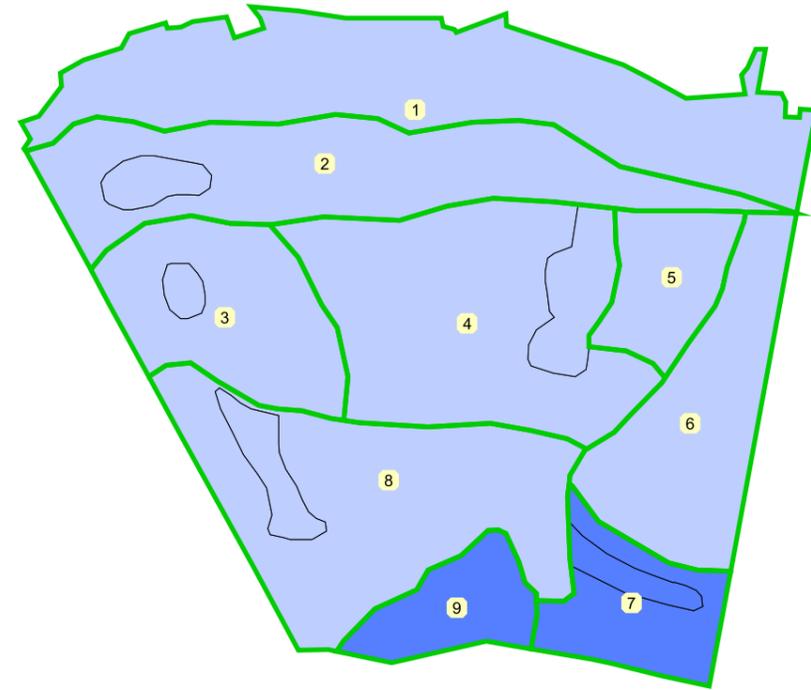
- Forêt communale de Fougaron
- Forêts Riveraines
- FD Montreich
- FD Pic de Paloumère
- FC Herran
- FC Portet d'Aspet



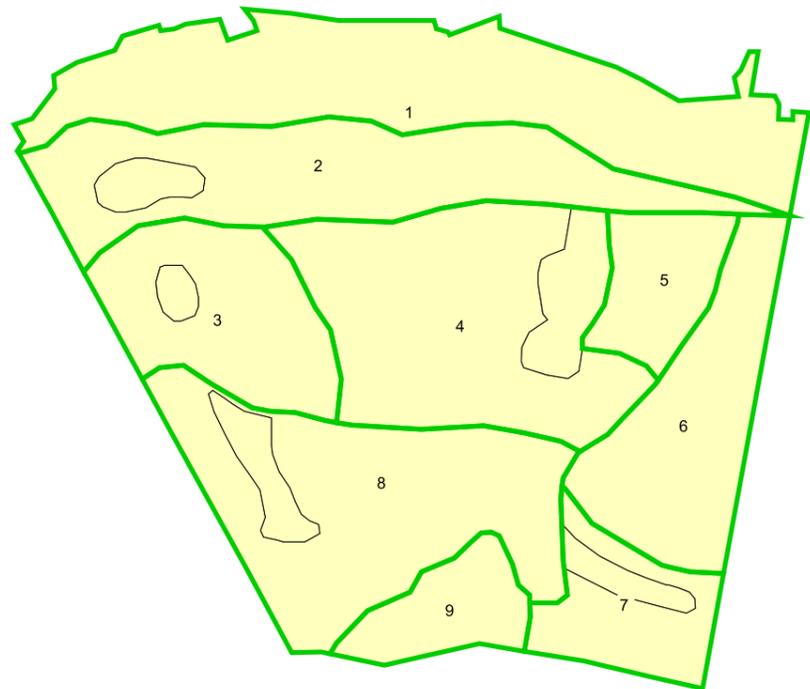
FONCTION : Production ligneuse



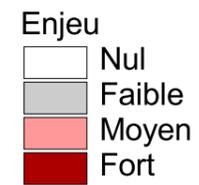
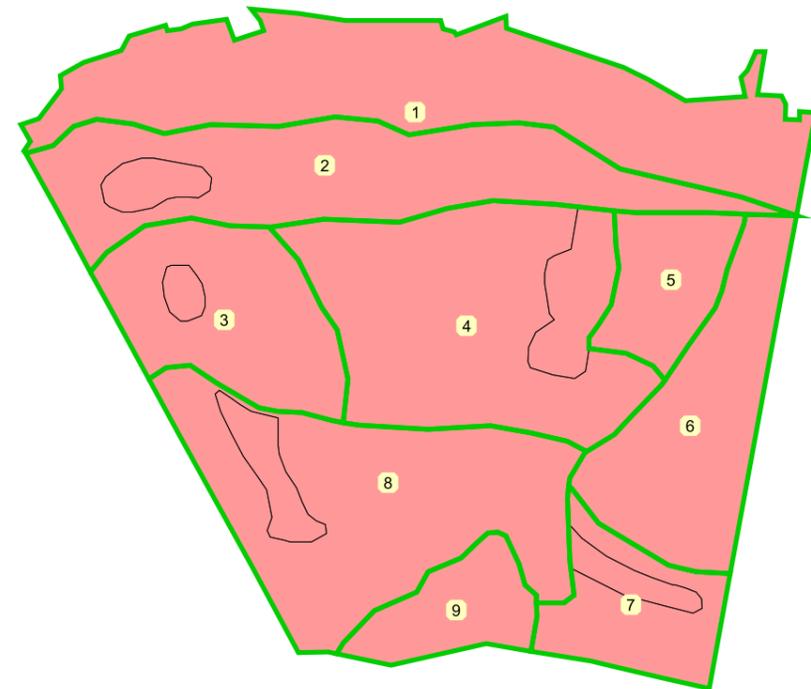
FONCTION : Fonction écologique



FONCTION : Fonction sociale

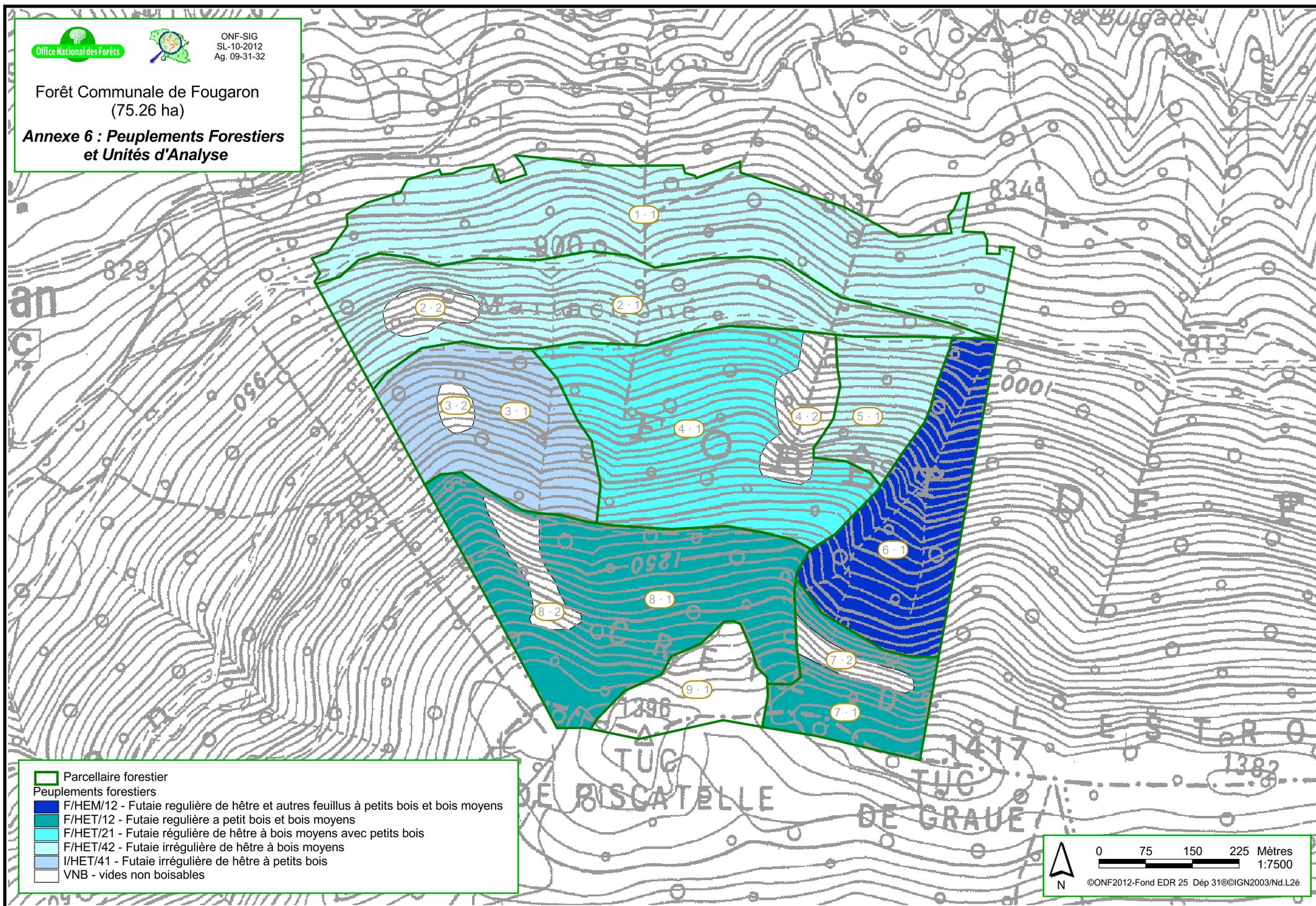


FONCTION : Protection contre
les risques naturels



Forêt Communale de Fougaron
(75.26 ha)

**Annexe 6 : Peuplements Forestiers
et Unités d'Analyse**



Parcellaire forestier

Peuplements forestiers

F/HEM/12 - Futaie régulière de hêtre et autres feuillus à petits bois et bois moyens

F/HET/12 - Futaie régulière à petit bois et bois moyens

F/HET/21 - Futaie régulière de hêtre à bois moyens avec petits bois

F/HET/42 - Futaie irrégulière de hêtre à bois moyens

I/HET/41 - Futaie irrégulière de hêtre à petits bois

VNB - vides non boisables

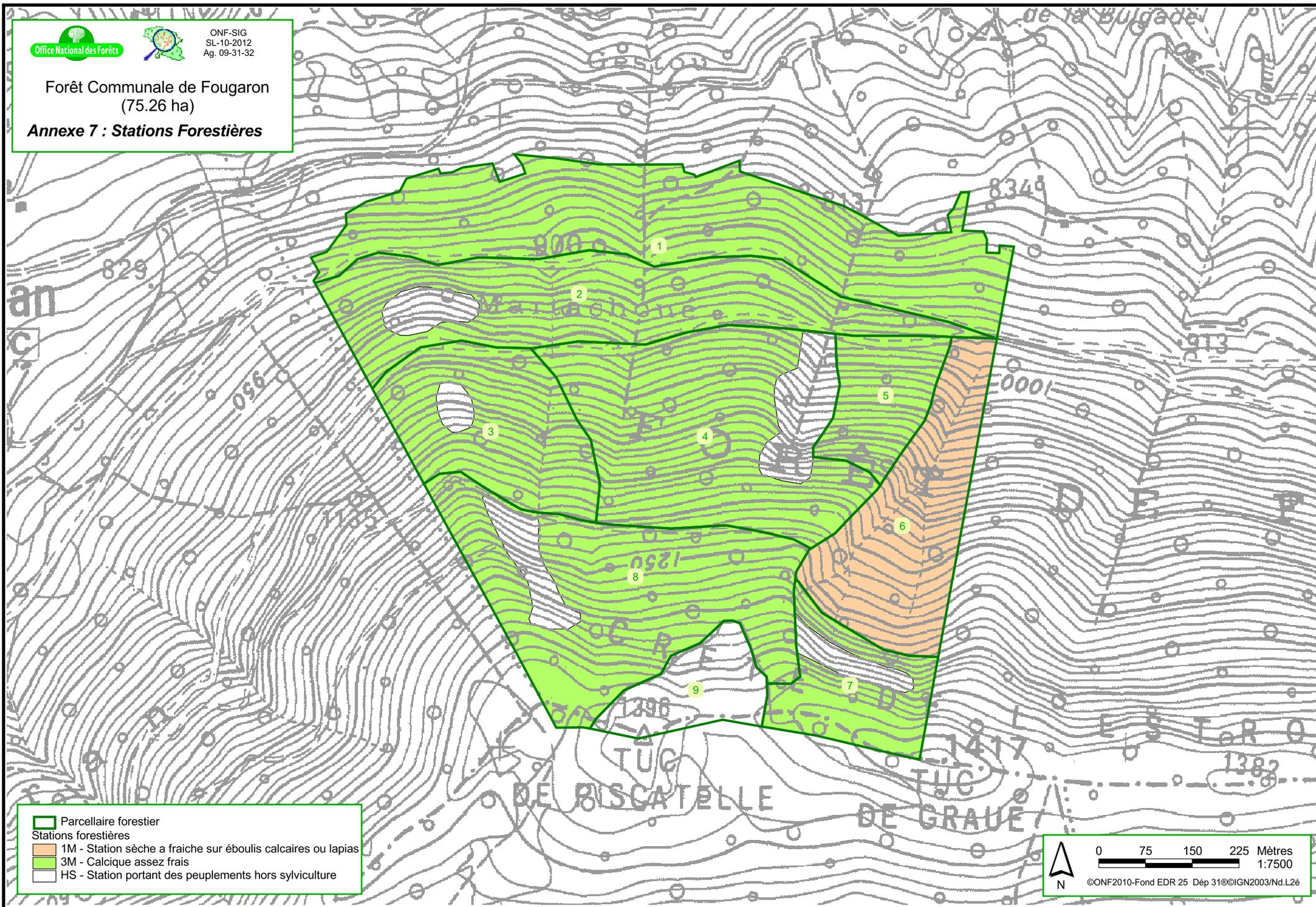


0 75 150 225 Mètres
1:7500

©ONF2012-Fond EDR 25 Dép 31©IGN2003/Nd.L2é

Forêt Communale de Fougaron
(75.26 ha)

Annexe 7 : Stations Forestières

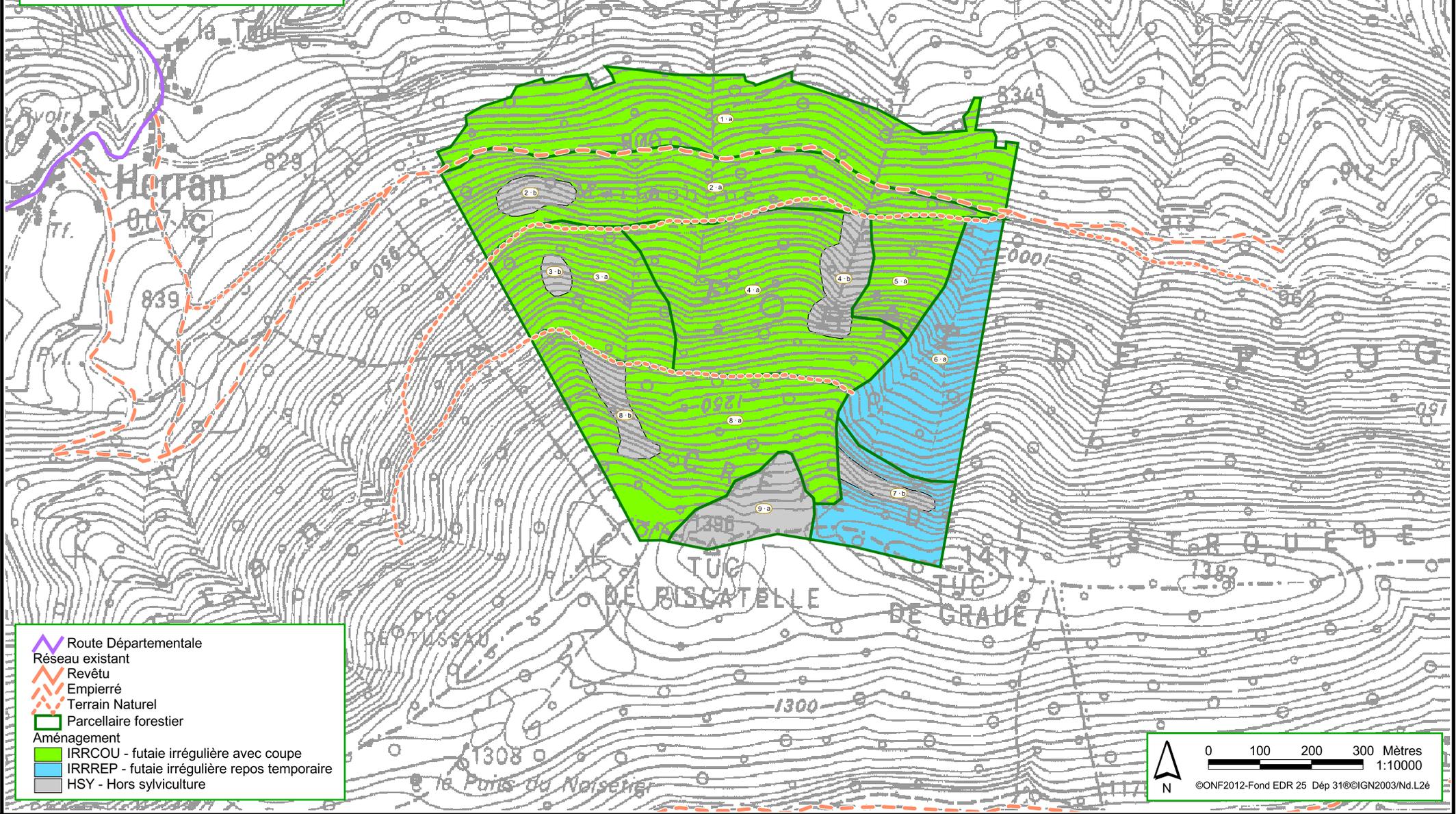


- Parcelle forestier
- Stations forestières
 - 1M - Station sèche a fraiche sur éboulis calcaires ou lapias
 - 3M - Calciqie assez frais
 - HS - Station portant des peuplements hors sylviculture



Forêt Communale de Fougaron
(75.26 ha)

**Annexe 8 :
Aménagement et Unités de Gestion**



- Route Départementale
- Réseau existant
- Revêtu
- Empierré
- Terrain Naturel
- Parcelle forestier
- Aménagement
- IRRCOU - futaie irrégulière avec coupe
- IRRREP - futaie irrégulière repos temporaire
- HSY - Hors sylviculture

0 100 200 300 Mètres
1:10000
©ONF2012-Fond EDR 25 Dép 31©IGN2003/Nd.L2é